



crédit photo Claudette Lemoel et CS Les alliers

QUELLE PLUS VALUE AUX « CENTRES SOCIAUX GENS DU VOYAGE »?

La réflexion suivante est issue d'un groupe de travail composé de l'ADAPGV 86, du centre social le Chemin du Hérisson, du Centre Social des Alliers, des fédérations des centres sociaux de la Charente et de la Vienne, de l'URECSO, et du chargé de formation de la FNASAT accompagnés par ACCOLADES¹.



Le centre social
"Le chemin du Hérisson"



A.D.A.P.G.V. 86



URECSO
Union régionale
Poitou-Charentes

1 - Accompagne les animateurs du développement social local.

MARS 2014

I La question initiale

Les structures spécifiquement dédiées à l'accompagnement des gens du voyage contribuent-elles au recul des discriminations ou au contraire renforcent-elles la stigmatisation ? Quel rôle joue alors l'agrément centre social ?

Il est très difficile de parler de spécificités culturelles sans tomber dans le culturalisme.

(Ce dernier point consistant à expliquer toute incompréhension par une différence culturelle justifiant ainsi une incapacité à agir.)

De même il est extrêmement difficile de tirer des généralités sans faire de caricature aussi précisons et gardons toujours en tête que si des valeurs communes peuvent être définies, il existe autant de pratiques différentes que d'individus. Ainsi ce qui est présenté ci-dessus ne doit être pris que comme des clés de lecture permettant un décodage et une mise en relation.

II Spécificités culturelles ou mode de vie spécifique :

On identifie 3 piliers sur lesquels s'appuient l'identité des gens du voyage et un élément qui renforce l'organisation sociale.

Ce mode de vie n'est pas choisi. Il est hérité et ensuite : on s'y conforme ou on s'en émancipe.

La relation à la famille

Elle est fondamentale. La famille est la base de toute l'organisation des voyageurs. Elle est le lieu où on se forme, l'espace où l'on trouve ses ressources et la cellule qui subvient à tous les besoins sociaux et économiques (prise en charge du handicap, du vieillissement, transmission des savoirs et des métiers, périmètre d'exercice des activités économiques...).

En matière de décisions, elles se prennent en famille et l'implique dans son intégralité.

En matière de maladie, lorsqu'un manouche est malade c'est l'ensemble du groupe qui est malade. L'individualisation est tellement peu possible, qu'on entend souvent dire « Je venons ». Ce qui d'une certaine manière exprime ce lien. On ne vient pas à un rendez-vous seul au sens propre ou figuré.

Nous verrons plus loin que cette relation à la famille a des implications directes en ce qui concerne la participation des habitants.

La relation au territoire

Le voyage, s'il ne définit pas l'identité des voyageurs, est fortement présent. Il existe et/ou se fantasme mais s'inscrit toujours dans l'histoire de la famille. Il en découle un rapport au territoire particulier. Toutes les familles que nous côtoyons ont un ancrage territorial : ils se sentent et se revendiquent de quelque part. Mais à partir de ce point, ils ont des parcours ou des zones géographiques sur lesquelles ils se déplacent. La précarité des installations ou des stationnements induit aussi des relations très particulières.

Pour les familles qui n'ont pas une situation d'habitat pérenne, lorsqu'on ne sait pas exactement où l'on stationnera l'année suivante, on développe des stratégies de territoire qui ignorent les limites administratives.

Ceci s'applique aussi aux familles qui ne voyagent plus. La relation au territoire reste marquée par ce lien au voyage. D'ailleurs, il en va de même pour les « gadjés » qui considèrent malgré plusieurs générations de familles vivant dans un village qu'ils vont repartir un jour et ne les reconnaissent jamais comme habitant...

L'entrée territoire d'intervention est donc centrale dans l'accompagnement des voyageurs. Le territoire de vie étant à géométrie variable et en dehors de tout découpage administratif l'accompagnement doit pouvoir s'adapter et suivre les personnes sur ces territoires.

La relation au travail

Elle dépend beaucoup des relations à la propriété, au territoire et à la famille. Les voyageurs ne parlent pas de travail. Ils intègrent à leur quotidien des activités économiques et sont en veille perpétuelle de sources d'échanges, monétaires ou non. Ainsi, il y a un rapport très utilitaire à cette activité : on va chercher l'argent dont on a besoin, mais on ne travaille pas pour économiser en prévision de futurs achats s'ils ne sont pas identifiés. Le métier s'apprend au sein de la famille (souvent par les parents). Le salariat, avec ses contraintes d'organisations et

sa localisation fixe, apparaît donc peu adapté, à l'exception du travail saisonnier ou temporaire qui lui est très prisé et intégré aux fonctionnements habituels.

La tradition orale induit ou renforce l'organisation sociale

Comme tout groupe de tradition orale, l'organisation sociale et familiale des voyageurs est basée sur la relation. **Celle-ci prime sur tout le reste bien avant l'emploi, la scolarisation des enfants, ou un quelconque rendez-vous.** Il en résulte de nombreuses implications sources d'innombrables malentendus.

Par ailleurs, la société de l'écrit génère une individuation qui peut tendre à l'individualisme menaçant ainsi la perpétuation du mode de vie et l'organisation sociale. L'école incarne cette transition et la méfiance des voyageurs à l'égard de cette institution prend certaines de ses racines ici.

Cette priorité mise sur la relation sociale est renforcée par la précarité² vécue par l'ensemble des voyageurs et nécessite d'être prise en compte dans la fonction accueil.

III Les associations

Qui sommes nous ?

Deux de nos associations, ont existé avant même leurs agréments centres sociaux. La troisième est née de la volonté de militants locaux croisée aux besoins d'institutions, qui connaissaient les centres sociaux « spécifiques » et ont demandé à ce qu'une étude de préfiguration soit réalisée.

Nos associations ont existé et existeraient sans l'agrément. Solliciter l'agrément fut une démarche permettant d'acquérir des moyens, mais surtout de valider et d'ancrer notre démarche de développement social local de manière pérenne. Ainsi nous ne pouvons dériver vers une association de défense communautaire.

Par ailleurs nous ne sommes pas des associations de voyageurs mais bien de citoyens solidaires et qui agissent pour mais surtout avec les voyageurs.

Quel Public ?

Nous intervenons avec des Manouches, Gitans, Sinti ou Yenish dénommés dans l'histoire bohémienne, nomades, tsiganes, puis gens du voyage³. L'histoire de notre société et la place qui leur a été faite impacte fortement la méfiance de ces citoyens français itinérants à l'égard des sédentaires, la méfiance tournant parfois à la défiance. Nous intervenons peu auprès des Roms.

Il existe une volonté de l'association de prendre en compte les besoins, les remarques des gens du voyage pour nous permettre de mettre en œuvre des actions cohérentes mais aussi d'agir sur la population en général.

Lorsque nous produisons des ouvrages sur la connaissance mutuelle, lorsque nous intervenons auprès des enseignants ou de l'Education Nationale, lorsque nous travaillons avec les élus pour des projets d'habitat, lorsque nous travaillons avec les travailleurs sociaux de secteurs, lorsque nous construisons avec un CHU des solutions d'accueils familiaux, lorsqu'une collectivité nous appelle..., nous intervenons auprès de sédentaires.

Si notre sujet est bien la condition des gens du voyage, notre public lui n'est pas aussi défini et restreint. Nous n'avons pas les moyens de faire le ratio du temps passé avec les voyageurs et les sédentaires, mais il est loin d'être négligeable.

Aussi, malgré notre dénomination, centre social spécifique gens du voyage, nous intervenons auprès de l'ensemble de la population.

Quelle(s) spécificité(s) ?

Solliciter un agrément est un processus permettant d'acquérir des moyens, mais surtout de valider et d'ancrer notre démarche de développement social local de manière pérenne. Ainsi nous ne pouvons dériver vers une association de défense communautaire.

Afin d'expliquer et de décliner nos spécificités il nous paraissait important de partir de cet extrait de la circulaire CNAF :

«L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité

2 - On parle ici des conditions de vie, instabilité des stationnements, discriminations, rejet, histoire ... Elle s'applique à tous les voyageurs à contrario de la pauvreté qui ne touche qu'une partie cf Michalon Différences culturelles mode d'emploi. Ed Sepiat.

3 - Nous utiliserons le terme de voyageur, celui qu'ils utilisent et acceptent majoritairement.

(centres sociaux, structures d'animation locale). La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.»

Territoire

La question du territoire revêt une particularité. Nous nous adressons à un public qui de fait n'a pas le même rapport au territoire que le reste de la population. Nous partons donc du territoire de vie des usagers qui fréquentent nos centres pour mettre en place l'intégralité des principes sur lesquels reposent l'animation de la vie sociale. En fait c'est le public qui définit le périmètre de nos interventions. Nous collons à leur territoire de vie. Et l'on constate par endroit que le lien noué avec l'association est beaucoup plus important que la distance séparant du centre social, ou le découpage administratif.

Des territoires invisibles

Nous avons vu plus haut qu'il existe une méfiance à l'égard des sédentaires de la part des voyageurs. Cette méfiance est largement réciproque et en cela nous pourrions parler de territoires invisibles, superposés, entrant souvent en conflit. Par moment nous pouvons même avoir le sentiment de mondes parallèles qui s'interpénètrent et se méconnaissent profondément.

Nos associations sont alors à ce croisement dans une posture de médiation. Et nous avons besoin d'être reconnus par tous, d'accéder à la confiance des voyageurs qui ne se donne qu'avec le temps et à la condition d'intégrer un certains nombres de codes : être rapidement disponible, « aller vers » (se rendre régulièrement sur les lieux de vie), entretenir la relation même si l'on n'a rien à « travailler ».

Amélioration des conditions de vie

L'injonction de la puissance publique à l'égard des voyageurs peut se résumer en une forme d'assimilation ou de négation de leurs spécificités.

L'incitation à la sédentarisation et au renoncement aux pratiques liées aux 3 piliers identitaires (Travail, territoire, famille) en est la traduction.

Nos associations recherchent à ce que les voyageurs continuent à s'adapter aux évolutions sociétales et accèdent au droit commun sans obligation de renoncer à leur mode de vie.

Prévention et lutte contre les exclusions

Même s'il serait nécessaire d'approfondir l'analyse de l'impact de nos structures en matière de lutte contre la stigmatisation, nous pouvons constater que les voyageurs sont davantage pris en compte dans les politiques publiques et dans les centres sociaux dits généralistes que sur des territoires sans Centre Social dit spécifique.

Mobilisation des habitants

La particularité de la population accueillie fait que les modes de participation sont à adapter.

Avec une entrée Gens du voyage dans les statuts de nos associations, cela permet à ces personnes de cerner des objets d'engagements et d'implication qui les intéressent et les concernent.

La mobilisation sur des sujets précis tels la suppression de panneaux « interdits aux nomades », la reconnaissance de l'internement, la discrimination dans la délivrance des cartes de chasse, les batailles juridiques pour les aires de grand passage ou aires d'accueil ... sont autant de sujets qui permettent la mobilisation.

L'expérience de l'intervention auprès de ces publics a permis de co-construire des modes permettant de s'appuyer sur les logiques de représentations familiales pour aller vers des mécanismes de démocratie participative et représentative.

Le représentant du groupe familial⁴ peut parler au nom de ce groupe. En les convoquant pour évoquer des sujets divers, on permet la discussion et la concertation inter-familiale. Des personnes désignées ou reconnues par l'ensemble ont alors la légitimité pour prendre la parole au nom de tous au sein des instances associatives ou auprès des partenaires publics.

Par ailleurs les représentants des groupes familiaux n'ont pas besoin d'être présents pour y participer. Le fait qu'ils aient été informés et qu'ils aient envoyé un des membres de la famille ou simplement qu'ils aient adhéré à l'idée de la rencontre permet ensuite aux représentants de s'exprimer au nom du groupe. Ces rencontres succèdent à de nombreux échanges au sein des familles et se prolongent ensuite de nouveau par de multiples discussions sur ce qui s'y est dit. En effet la famille étant un des piliers identitaires comme nous l'avons vu, les visites quotidiennes au sein du groupe familial (très élargi) sont autant d'occasions d'échanger.

“ C'est ce que nous appelons la participation invisible. ”

A l'issue de nos échanges nous sommes amenés à penser que ces différentes considérations sont prises en compte uniquement parce que l'objet du centre social et socio-culturel est spécifique.

« Vous ne nous ferez pas faire ce que nous ne voulons pas faire. » extrait du recueil de parole des habitants.

Avec cette histoire (défiance/méfiance à l'égard des gadjés) et ces modes de relation, comment peut-on réussir à mobiliser ces habitants au sein de structures qui ne parlent que très peu d'eux (animation d'un territoire/quartier qui ne recouvre pas celui sur lequel ils vivent ni même résident) ?

Les limites

Très certainement, ce qui pourrait couper les voyageurs du reste de la société serait de développer des actions et services spécifiques. Lorsque nous développons des services (très peu dans les faits) nous recherchons l'ouverture à tout public ou nous pallions à un service dit de droit commun défaillant car incompatible avec le mode de vie. En fait ce qui prime est très certainement la démarche mise en œuvre et l'histoire avec les familles ancrées sur le territoire plus que le fait d'être un centre social dit atypique selon la circulaire de 2012.

VI Conclusions

1 - Au regard de l'histoire, les questions posées par les habitants que sont les gens du voyage, avec un mode d'habiter et une relation au territoire différents mais légitimes, ne sont pas prises en compte par les structures dites de droit commun s'il n'y a pas à côté des structures atypiques pour accompagner les structures et les publics.

2 - Au contraire d'un renforcement de la stigmatisation, là où il y a des centres sociaux dédiés aux gens du voyage, l'accès au droit commun leur est facilité en trouvant des adaptations dans sa mise en application. Par ailleurs, la prise en compte des voyageurs dans les politiques publiques et au sein des centres sociaux généralistes est plus importante qu'ailleurs.

3 - Les centres sociaux spécifiques gens du voyage produisent des expériences de participation qui s'adaptent aux fonctionnements familiaux des voyageurs.

4 - Le regard porté sur une population particulière dans le respect du droit commun forme un effet loupe sur certaines pratiques qui pourraient peut être même devenir modélisantes pour d'autres structures.

5 - En sollicitant cet agrément, nous sollicitons un regard extérieur, un contrôle de ce que nous produisons. Ainsi l'agrément nous donne obligation et nous garantit de rester dans une logique de développement social local, nous prémunissant ainsi d'une dérive vers une défense communautaire.

6 - Nos fonctionnements doivent continuer d'être questionnés mais après 6 mois de regard introspectif, ce que nous produisons nous semble conforme à la circulaire CNAF de 2012.

Nous concluons donc que nous ne sommes pas dans une revendication de droit spécifique qui renforcerait la stigmatisation mais au contraire dans une adaptation des modalités de mise en œuvre du droit commun qui respecte les spécificités individuelles.

Parce que chaque centre social, à partir d'enjeux individuels apporte une réponse collective et définit un projet de territoire, nos centres sociaux se retrouvent dans la circulaire 2012 et de sa définition du centre social.

4 - Il se dégage de façon naturelle au sein de chaque groupe familial. Si traditionnellement les plus anciens étaient désignés, les choses bougent et diffèrent d'une famille à l'autre.